

CONSEIL MUNICIPAL

26 Mars 2015

Le vingt-six mars deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Riant Bernard, Maire

GAUTIER Richard, PIERRON Véronique, NAIN Joël, adjoints

CAPOLUNGO Jean François, MAGNIER Frédéric, POULIN Maurice, GUYOT Jean Michel, CHEVALLIER Martine, RENAUDIN Maryline, MOINE Dany, Mathieu DEBAIN

Absente excusée : GUENARD Thierry (pouvoir à Véronique PIERRON) DURAND Nadine (pouvoir à Jean François CAPOLUNGO) DELOFFRE Jean (pouvoir à Joël NAIN)

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

→ Modification organisation écoles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, donne son accord.

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 26 Février 2015

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de dossier

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

- PIERRON a rencontré le 19 Mars Monsieur SILVAN de DDCSPP pour faire le point de nos agents diplômés et de la possibilité de faire passer le BAFD à Jennifer LEMAN.
- NAP : une nouvelle activité pour les NAP : danse traditionnelle française au mois d'avril

Frédéric MAGNIER prendra un groupe d'enfants pour faire du badminton

Patrick GUYOT fera de l'initiation aux échecs en mai et juin

Recherche de nouvelles activités pour les petits.

Compte rendu du conseil d'école du 23 Mars

- Loto des écoles : le bilan n'est pas bon : 911 euros de bénéfice soit 450 euros / école alors que les années précédentes le bénéfice total se situait entre 1400 et 2100 euros. Les institutrices font part de l'arrêt de cette manifestation à moins que les parents ne prennent le relais. L'arrêt de cette manifestation entraînera un manque à gagner pour les sorties.

- La kermesse est conservée et rapporte entre 700 et 800 euros / école.
- Solutions envisagées pour pallier à cette perte : vente de calendriers, carte de vœux, vente de brioches...
- Nouveaux horaires de l'école le mercredi dès la rentrée de septembre : en accord avec l'inspection académique, les horaires seront désormais de 8 h 45 à 11 h 45 le mercredi (au lieu de 9 h - 12 h)

Manifestations :

- « plus d'arbres, plus de vie » : plantation d'arbustes par les enfants des écoles à l'initiative de la commission environnement. Un goûter offert par la Commune a clôturé cette activité.
- Vente de sapins pour Noël : bénéfice de 182.50 euros pour l'élémentaire et 246 euros pour l'école maternelle.

Les institutrices remercient la Commune pour l'achat des sapins disposés sur la route nationale.

Commission Environnement

Rapporteur : Joël NAIN

L'aménagement de l'entrée nord du village : plantation de rosiers pour la somme de 250 euros a été réalisée par les employés communaux.

Monsieur KOWAMCYK, agent de l'ONF a remis le devis pour l'élagage de sapins dans la forêt communale. Ce devis sera étudié prochainement en commission.

Le CCAS a organisé le jeudi 12 Mars à 14 h 30 à la salle polyvalente une réunion de prévention sur les cambriolages. Forte participation des habitants.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANI

Pas de dossier

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

Pas de dossier.

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Le vide grenier a lieu le 12 avril. Un appel est lancé aux bénévoles.

Commission Attractivité

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Proposition est faite d'installer un arrêt « vivamouv » dans le lotissement.

Joël contacte Laurent DEVEZ

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

Avec l'aide de Vincent BEAUVALOT, le dossier va être établi et transmis aux différentes instances.

4 - ECOLES

Depuis quelques années déjà, l'effectif des nos écoles est « limite ».

L'Inspection Académique a donc décidé cette année la fermeture d'une classe à l'école maternelle.

Les parents d'élèves ont assisté au conseil municipal pour faire part de leur mécontentement et donner une pétition que le Maire transmettra à Madame BIARNES KIHLE.

Un courrier a été adressé à Madame BIARNES KIHLE pour le maintien de nos classes.

Auparavant, Bernard RIANT avait rappelé toutes les démarches entreprises :

- en 2008, date à laquelle il avait alerté le Conseil Municipal sur le fait que la population était en baisse et vieillissante et qu'il nous fallait réagir pour faire venir sur notre commune de nouveaux habitants : contact OAH pour des logements locatifs et accession à la propriété.
- intervention de Guillaume LARRIVE auprès de Madame PARTOUCHE
- rendez-vous à l'inspection académique
- interventions de Pascal HENRIAT et Monique HARDBROLEC

Le dossier est toujours d'actualité malgré un courrier de l'inspection académique nous confirmant la fermeture de cette classe.

5 - BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Richard GAUTIER, 2^e Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2014, dressé par Bernard RIANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Ligne	Investissement		Fonctionnement		Finances	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2013		23 400,15		31 265,54		54 665,69
Résultat affecté 2014		71 334,00				71 334,00
Opérations de l'exercice 2014	122 686,77	97 446,11	473 506,91	513 825,80	596 193,68	611 271,91
TOTAUX	122 686,77	192 180,26	473 506,91	545 091,34	596 193,68	737 271,60
Résultat de clôture 2014		69 493,49		71 584,43		141 077,92
Restes à réaliser 2014	38 600,00	8 720,00			38 600,00	8 720,00
TOTAUX CUMULES	161 286,77	200 900,26	473 506,91	545 091,34	634 793,68	745 991,60
RESULTATS DEFINITIFS		39 613,49		71 584,43		111 197,92

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représenté

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année 2014, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des présents et représentés, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard Riant

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître :
 - ↳ un excédent de fonctionnement de 71.584,43 €
 - ↳ un excédent d'investissement de 69.493,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2014, du budget commune comme suit :

Investissement	1068	Excédent de fonctionnement reporté	60 044,43
Fonctionnement	002	Excédent fonctionnement 2014	11 540,00

VOTE DES TAXES 2015

Le Maire propose d'adopter les chiffres proposés par les services de l'Etat, soit

	Prévision bases 2014	taux	Produit
Taxe habitation	547 200	16,32%	89 303
Taxe foncière bâti	370 000	23,34%	86 358
Taxe foncière non bâti	37 200	48,39%	18 001
TOTAL			193 662

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	530 961	259 005
Recettes	530 961	259 005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 tel que présenté à l'unanimité des présents et représentés.

6 - BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Richard GAUTIER, 2^e Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2014, dressé par Bernard Riant, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Investire + Fonction	
	Recettes ou déficit	Restes à réaliser	Recettes ou déficit	Restes à réaliser	Le déficit ou déficit	Restes à réaliser
Résultat reporté 2013		13 629,04		14 720,84		28 349,88
Résultat affecté 2013		0,00				0,00
Opérations de l'exercice 2014	140 483,99	207 326,69	71 488,42	72 930,85	211 972,41	280 257,54
TOTAUX	140 483,99	220 955,73	71 488,42	87 651,69	211 972,41	308 607,42
Résultat de clôture 2014		80 471,74		16 163,27		96 635,01
Restes à réaliser 2014	0,00	79 857,00			0,00	79 857,00
TOTAUX CUMULES	140 483,99	300 812,73	71 488,42	87 651,69	211 972,41	388 464,42
RESULTAS DEFINITIFS		160 328,74		16 163,27		176 492,01

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représentés.

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard Riant, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année 2014, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des présents et représentés, que le compte de gestion assainissement dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard Riant

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître :
 - ↳ un excédent de fonctionnement de 16.163,27 €
 - ↳ un excédent d'investissement de 80.471,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés D'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget assainissement comme suit :

Fonctionnement	Report excédent de fonctionnement 2014	002	16 163,27
----------------	--	-----	-----------

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	82 225	404 083
Recettes	82 225	404 083

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 à l'unanimité des présents et représentés

7 - PERSONNEL COMMUNAL - RENOUELEMENT CONTRAT

Renouvellement du contrat de Daniel DUBOIS du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Ce contrat bénéficie d'une aide dégressive de l'état. **Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.**

8 - PLAN DESHERBAGE

Adhésion au FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles)
Subventionné à 80 % par la région.

Le coût de la formation est de 240 euros / an

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer l'adhésion.

9 - LYONNAISE DES EAUX - conformité branchement

A chaque vente immobilière la mairie est sollicitée pour attester la conformité notamment des branchements. Cette tâche est technique, complexe et engage la responsabilité de la commune. Le Maire propose d'en confier l'exécution à la Lyonnaise des Eaux.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

10 - COMMUNICATIONS

- parc éolien à Gy l'Evêque et Escamps. La commune est consultée en tant que commune limitrophe concernant l'implantation de ce parc éolien. Le conseil municipal communiquera ses exigences :
 - pas de traversée du village et des voies communales par les engins de fort tonnage
 - l'emprunt de nos chemins interdit pour éviter leurs dégradations.
- Bibliothèque : Madame RICHARD cesse la gestion de cette association après 15 années. Le conseil municipal lui adresse tous ses remerciements.

Prochaine réunion du Conseil : 30 Avril 2015.

Séance est levée à 24 heures

Fait et délibéré, le 26 Mars deux mil quinze.



Le Maire,
Bernard RIANI

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Nadine DURAND
Absente excusée

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Jean DELOFFRE

Dany MOINE